



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040031

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/02/2024 15H29 C:000032 I:40291
V/REF : 931961
V/Email reçu le Jeudi 22/02/2024 a 15H29

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 4698
IMMEUBLE : JUIN 1944
28 RUE DU 6 JUIN 1944
01960 PERONNAS

Feillens, le 03 Avril 2024

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 28 RUE DU 6 JUIN 1944 - PERONNAS - MME DA COSTA 0661221583
ETG 1 - LOGT 1001

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT DE JOINT BALAIS SUR LE BAS DE LA PORTE
PALIERE POUR EVITER LE PASSAGE DE L'EAU DE PLUIE
REFIXER 2 POIGNEES SUR PORTES SALLE DE BAIN ET CHAMBRE + REGLAGE DE LA
PORTE PALIERE
MS00001 - MS00016 - MS00021 X 3

Donneur d'ordre : M. D. LAURENT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 13 MARS 2024 A 13H45
AJOUT D'UN REJET D'EAU SUR PORTE D'ENTREE
REGLAGE PORTE D'ENTREE, SALLE DE BAIN ET CHAMBRE 1

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 02/04/24 a 15H51 M. D. LAURENT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,64	40,64
1,00	MS00016-Rempl.Joint Balais s/porte entré	1	15,24	15,24
3,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	1	40,64	121,92

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040031

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	177,80
T.V.A. a 10,00%	17,78
TOTAL T.T.C.En EURO	195,58

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

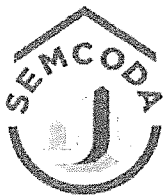
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



22022024 1529

Bon de Commande

N° : 931961 du 22/02/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENES

Immeuble collectif ☒Individuel ☐- 2 ans ☐Non Conventionné ☐Fournitures seules ☐Travaux dits urgents ☐Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

MME DA COSTA Emilie

28 Rue du 6 juin 1944

01960 PERONNAS

Téléphone : 06.61.22.15.83

04698-00001-00001-00001 H / Type 4 / 01

Etagé : 01

Date entrée: 20/08/2020

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat.

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 08/03/2024

Observations

CONTACT LOCATAIRE

06.61.22.15.83

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	40,64	40,64	4,06	44,70
MS00016 Remplacement Joint Balais sur porte entrée SUR BAS PORTE PALIERE POUR EVITER PASSAGE EAU DE PLUIE	1,00	15,24	15,24	1,52	16,76
MS00021 Ajustage de porte intérieure, porte placard ou palier REFIXER 2 POIGNEES PORTES SDB ET CHAMBRE + REGLAGE PORTE PALIERE	3,00	40,64	121,92	12,19	134,11

Total H.T.	177,80
Total TVA	17,77
Total TTC	195,57

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LAURENT DOMINIQUE le 22/02/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence,

Mme S. GUILLET

Monsieur Bruno SCHMELZER

Chargé de Maintenance

Facture libellée au nom de **SEMCODA**et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN4

1/3

22/02/2024 à 15:24



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEM CODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **28 Rue du 6 juin 1944 01960 PERONNAS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **22/02/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 931961